

F E D E C H O S E S

----- Pour le fédéralisme -----



Fédéchoses - *F094*

Pour la paix, la justice et



la démocratie mondiale

Une Europe unie



pour un Monde uni

1996 - 4^e Trimestre

N°94

LES GOUVERNEMENTS DECIDENT QUE LE CHOMAGE N'EST PAS UN PROBLEME EUROPEEN

Le Conseil européen de Florence a pris des décisions et des orientations qui d'une part font avancer le processus d'unification, mais d'autre part, posent une série d'interrogations sur le type d'Union que les gouvernements européens entendent construire.

Parmi les décisions positives il y a celle sur l'initiative franco-allemande de convoquer à la mi-octobre un Sommet extraordinaire à Dublin pour débattre des réformes institutionnelles à réaliser avec le nouveau Traité. Nous rappelons, à ce propos, que dans le passé il avait été évoqué la possibilité que la C. I. G. se conclurait en réalisant des réformes limitées qui ne demanderaient pas un nouveau Traité, ni de nouvelles ratifications nationales. Avec la décision de convoquer un Sommet extraordinaire les gouvernements ont pris la responsabilité de porter face à l'opinion publique européenne un nouveau projet d'Union et ils en assument les risques. De plus, c'est un pas supplémentaire vers l'union monétaire parce que dans le communiqué final la date de démarrage de la monnaie unique au 1er janvier 1999 a été confirmée, éliminant les procédures insidieuses de vérification de convergence prévue dans l'article 109 J qui auraient pu favoriser la spéculation internationale. Enfin, le système de police Europol, indispensable pour une complète ouverture des frontières a été rendu opérationnel.

O.N.U.

- Les représentants de 1.7 milliard d'hommes et de femmes demandent une réforme de l'Organisation.
- A l'O.N.U. la langue de bois fourche... les « lapsus » révélateurs du représentant de la France.

Europe

- Pour une Assemblée Constituante européenne.
- Année européenne contre le racisme.
- Régionalistes, Fédéralistes européens et mondiaux, même combat.
- « Régions et Peuples Solidaires »
- Charte d'adhésion
- Plus d'Europe, moins d'Europe
- Par Gustave Alirol

Suite page 3

AVIS AUX LECTEURS

Le comité de rédaction invite tous ses lecteurs à participer activement à la diffusion et éventuellement à la rédaction, de Fédéchoses.

Vous pouvez : nous transmettre des articles, nous écrire pour nous faire part de vos impressions, de vos observations, de vos conseils...

Vous pouvez également, faire parvenir gratuitement un exemplaire de Fédéchoses à quelqu'un, pour ceci renvoyez-nous le bon ci-dessous.

Fédéchoses vous remercie d'avance de vos courriers.

Composition du Comité de rédaction :

Jean-Francis Billion
Aude Bissuel
Roland Calba
Benoit Cassier
Didier Colmont
Daniel Hulas
Jean-Luc Prevel

Je désire faire recevoir à :

Nom (Majuscule) :

Prénom :

Adresse :

- ☐ le présent numéro
☐ Le numéro suivant
☐ Le numéro*

Demandé par :

* Selon les numéros disponibles.



**FEDECHOSSES-POUR LE
FEDERALISME**

Presse Fédéraliste
26, rue Sala - 69002 Lyon

Directeur de publication :
Jean-Luc PREVEL

C-E Imprimerie
5, rue Bugeaud - 69006 Lyon

Commission paritaire 56256

SOMMAIRE

P 6 : Pour une assemblée constituante européenne.

P 8 : Régionalistes, Fédéralistes européens et mondiaux, même combat.

P 9 : Régions et Peuples Solidaires : Charte d'adhésion.

P 10 : Plus d'Europe, moins d'Europe.

P 11 : 50^e anniversaire de la Déclaration d'Hertenstein.

P 12 : Citoyenneté européenne, la France n'applique toujours pas l'article 8 B.

P 13 : 1997, année européenne contre le racisme.

P 14 : Seize Chefs d'Etats demandent une réforme de l'O.N.U.

P 15 : La France et la Cour Criminelle Internationale : quand la langue de bois ...fourche.

ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Normal : 50 F

Militant : 100 F

soutien 500F

- Chèque à l'ordre de " Presse Fédéraliste " 26, rue Sala 69002 LYON
- C.C.P 2490 82 P LYON (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

EDITORIAL (suite)

Les gouvernements décident que le chômage n'est pas un problème européen.

Le jugement qu'il faut porter sur les énièmes renvois des politiques nécessaires pour la relance et l'emploi en Europe est au contraire plus problématique. Le Président de la Commission, Monsieur SANTER, avait ouvert un dialogue avec les partenaires sociaux pour une politique de concertation au niveau européen et avait trouvé au sein du budget communautaire les fonds nécessaires pour financer une partie des investissements pour les réseaux transnationaux prévus dans le plan DELORS (puis déviés vers la Grande-Bretagne pour vaincre l'épidémie de la vache folle). L'ensemble de ces mesures aurait dû constituer, selon SANTER un "pacte de confiance pour l'emploi". Ces propositions ont été, toutefois, repoussées par le Conseil européen et renvoyées à des examens ultérieurs. Selon le chancelier KOHL "L'augmentation requise pour les réseaux trans-européens avait une importance symbolique. Mais nous ne devons pas oublier que chaque dépense en plus constitue une charge supplémentaire sur la voie de la convergence économique.

Le problème de l'emploi reste une compétence des autorités nationales". Le Premier Ministre hollandais Monsieur WIM KOK a expliqué que la lutte contre le chômage peut être réalisée à trois conditions : ne pas toucher aux critères de Maastricht, ne pas donner plus de pouvoir à la Commission, ne pas aggraver le budget communautaire. Et à propos du budget communautaire le Ministre allemand des Finances a été très clair : "Chaque pays - a dit WAIGEL - doit mener seul ce combat pour l'emploi parce que chacun a des données économiques et des problèmes structurels propres. Je suis donc opposé à l'augmentation des crédits en faveur des programmes communautaires car nous finançons déjà 30 % du budget européen pour toucher seulement 17 % des dépenses totales".

L'Italie avait pensé faire de Florence une étape décisive de la politique européenne pour l'emploi et le développement. On a constaté, au contraire, un coup d'arrêt dramatique parce que la voie nationale dans la lutte contre le chômage a été sanctionnée par le Conseil européen de Florence en tant qu'orientation de base du nouveau Traité. Dans le communiqué final on affirme, en fait, qu'en ce qui concerne la lutte contre le chômage, l'Union se réserve uniquement le devoir de "fournir la base d'une coopération et d'une coordination meilleures pour renforcer les politiques nationales".

Cette orientation s'oppose à ce que les fédéralistes ont toujours soutenu, c'est-à-dire que le chômage est un problème européen qui demande une solution européenne. Le moment est-il venu de revoir cette position ? Ou bien ce sont les gouvernements nationaux qui sont en train de chercher, à nouveau, un échappatoire au transfert de nouveaux pouvoirs au niveau européen, comme ils l'ont fait en 1986 avec l'Acte unique quand ils se sont proposés de créer le marché intérieur sans la monnaie européenne et comme ils l'ont de nouveau fait en 1992 à Maastricht quand ils ont fait le projet de la monnaie européenne mais sans prévoir "un toit politique" pour l'Union monétaire ?

On peut raisonnablement douter qu'aujourd'hui les gouvernements hésitent à donner aux citoyens européens une "Union politique" sans les pouvoirs suffisants pour combattre le fléau du chômage.

Une Europe qui s'emploie à devenir un grand espace monétaire unifié mais sans aucune possibilité de gouvernement au niveau communautaire, en ce qui concerne le développement économique et l'emploi, c'est une absurdité. Avec le plan DELORS le fait était désormais acquis qu'au niveau européen il aurait été nécessaire de réaliser divers grands projets pour accroître la compétitivité de l'économie européenne sur le marché mondial. On peut débattre du type et de la dimension des investissements proposés par le plan

L'erreur consiste à penser qu'une compétence est soit exclusivement nationale soit exclusivement européenne. En vérité, comme l'affirme implicitement le plan DELORS, la lutte contre le chômage doit mobiliser aussi bien le gouvernement européen que les gouvernements nationaux, ainsi que les gouvernements locaux. Chacun a son action spécifique.

DELORS. Mais on ne peut nier que l'Union européenne peut donner une contribution importante non seulement pour la coordination des plans nationaux (si l'on pense à la réduction du temps de travail, la nécessité d'une coordination européenne est évidente) mais aussi pour programmer et réaliser les grands réseaux transnationaux de transport et de l'information. Il est vrai que la contribution directe en emplois de ces investissements européens ne sera pas décisive dans la lutte contre le chômage. Mais ce n'est pas la seule fonction d'un plan d'investissements.

Ceux-ci auraient des effets indirects importants parce qu'ils indiqueraient une direction claire aux chefs d'entreprises et à toutes les forces économiques : il s'agit de la volonté de l'Europe de vaincre le défi posé par la société postindustrielle et le marché mondial.

Eh bien le Conseil européen a d'abord réduit drastiquement le nombre de projets à financer. Puis il a commencé à retarder le financement des quelques projets sélectionnés. Et finalement, à Florence, il a dit sans ambages que l'Union devrait tout au plus se limiter à coordonner les plans nationaux. Nous sommes face à une véritable marche arrière. Evidemment, les gouvernements européens craignent que la Commission devienne un pôle de référence pour les politiques de l'emploi élargissant petit à petit ce pouvoir aux autres aspects de la politique économique, comme la monnaie, le budget, etc. On affirme ainsi péremptoirement que la

lutte contre le chômage doit rester une compétence des gouvernements nationaux.

A ce sujet, il faut se débarrasser d'une équivoque insidieuse. Quand on dit qu'il est nécessaire que l'Union européenne devienne capable d'agir pour vaincre le chômage, cela ne veut pas dire que les gouvernements nationaux ne doivent pas s'en occuper. Dans ce cas comme dans d'autres le principe de subsidiarité a toute sa valeur. L'erreur consiste à penser qu'une compétence est soit exclusivement nationale soit exclusivement européenne. En vérité, comme l'affirme implicitement le plan DELORS, la lutte contre le chômage doit mobiliser aussi bien le gouvernement européen que les gouvernements nationaux, ainsi que les gouvernements locaux. Chacun a son action spécifique.

On peut se demander pourquoi ce point de vue apparemment si évident ne vient pas à l'esprit. La raison est très simple. Les gouvernements nationaux ne veulent pas renoncer aux vestiges d'un pouvoir que, de fait, ils n'ont plus. L'interdépendance économique a désormais donné naissance au marché mondial. Seul un gouvernement européen peut avoir les moyens d'agir avec efficacité. Mais les gouvernements nationaux veulent obstinément conserver le monopole du pouvoir. Celui qui prétend résoudre le problème du chômage a en mains le destin de millions d'individus. Ainsi la nation et non l'Europe continue à rester l'horizon de vie et d'espoir des citoyens qui cherchent du travail. C'est un mensonge, mais c'est un mensonge utile au pouvoir national. On comprend aussi pourquoi les gouvernements nationaux sont si réticents à accorder des fonds supplémentaires de financement au niveau européen. Le budget communautaire est considéré comme une simple addition d'une part des budgets nationaux. Chaque gouvernement en attend un juste retour (pour employer une expression familière de Madame THATCHER). Si chaque lire, franc ou mark versé au niveau européen doit tôt ou tard retourner au niveau national autant investir directement dans les intérêts nationaux. On obtient ainsi un plus grand consensus et du prestige auprès de ses propres citoyens.

Regardons maintenant comment le même problème se poserait dans le contexte de la Fédération européenne. S'il est vrai qu'au niveau européen, on pourrait réaliser certaines choses (par exemple les réseaux trans-européens) que l'on ne pourrait pas faire au niveau national, il est également vrai que chaque lire, franc ou mark dépensé par le gouvernement européen aurait une productivité incomparablement supérieure par

rapport au niveau des dépenses nationales, parce que sans ces investissements les économies des pays européens n'auront jamais la possibilité d'affronter la concurrence du marché mondial. Le gouvernement européen devra donc mettre les citoyens européens face à un choix précis : un plan pour l'emploi élaboré si possible avec l'accord des acteurs sociaux et du Parlement européen. Ce plan demandera inévitablement un certain volume de ressources financières. Les citoyens européens en discuteront. Les partis se feront une certaine opinion. Et à la fin le Parlement européen décidera d'approuver ou de repousser le projet. Mais s'il l'approuve il devra indiquer également quelles ressources et leur montant (trouvées au moyen d'une fiscalité européenne et non nationale) nécessaires pour réaliser le plan. Cela se comprend si l'on parle de gouvernement européen et de démocratie européenne.

Les « bonnes » résolutions pour l'année 1997 du sommet de Dublin

Dans leur déclaration sur l'emploi les quinze chefs d'Etat et de gouvernement de l'U.E. comptent sur :

la croissance, la modernisation des marchés des biens et des services, sur l'amélioration des systèmes d'imposition et de protection sociale, sur le renforcement des liens entre les Etats et sur l'éducation et la simplification des réglementations...pour réduire le chômage...

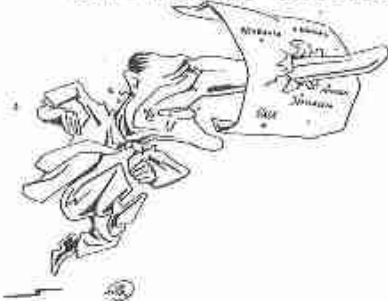
De ces observations on peut tirer diverses directions d'actions tant au niveau national qu'au niveau européen. Au niveau national, il faut faire comprendre au gouvernement que c'est un intérêt prioritaire de la France où le taux de chômage est supérieur à la moyenne communautaire, de se battre pour obtenir une solution de type fédéral dans la C. I. G. Sans un gouvernement européen démocratique doté de pouvoirs budgétaires suffisants pour soutenir un plan européen efficace contre le chômage, il est improbable pour ne pas dire impossible que le Conseil européen accepte l'europanisation du problème du chômage. Chaque gouvernement aura sa conception de la politique économique et une bonne raison, chacun à son tour, pour s'opposer à une augmentation du budget et à un transfert des ressources d'un chapitre à l'autre. Si les gouvernements maintiennent un droit de veto sur ces questions, il est certain qu'ils l'utiliseront pour faire prévaloir leurs intérêts nationaux à court terme. L'intérêt européen ne pourra se manifester tant qu'il n'existera pas un gouvernement européen. Au niveau européen, il est nécessaire que la Commission et le...

(suite page 5)



Sondage Ifop-Libération
83% des Français
 approuvent le coup de
 colère de Chirac
 à Jérusalem mais...

80% préfèrent
 qu'il laisse agir
 l'Europe
 au Proche-Orient



Libération, le 28 octobre 1996

Mais où est le problème ?

Est-ce la faute de l'Europe ? Ou bien de la façon dont les décisions se prennent actuellement au sein de celle-ci ? Il est clair que l'action du Président français au Proche-Orient avait pour but de mettre la France en avant au détriment de ses partenaires européens. Démarche qui, au moment des négociations de la Conférence Inter-Gouvernementale visant à rendre possible l'application du Traité de l'U.E., est significative pour les citoyens d'Europe. Elle montre que les dirigeants de la France n'admettent pas d'être obligés de travailler avec les autres pays européens pour peser sur la scène internationale et que leur pays n'a plus sa grandeur d'antan. Mais ce qui est, peut-être, encore plus grave, c'est la volonté affirmée de notre Président de ne pas tenir compte de la décision du peuple français de donner une dimension européenne à la politique extérieure de la France. Ce choix a été exprimé par le vote positif au Traité de Maastricht et le sondage du journal *Libération* montre que les Français n'ont pas changé d'avis à ce sujet.

Il faudrait que Jacques Chirac contribue à mettre en place la politique européenne unique en matière de relations extérieures de l'U.E et qui, seule, peut influencer le destin de la planète. Ce n'est pas en menant des actions marginales comme celle-ci qu'on résoudra le manque cruel d'Europe dans les problèmes internationaux.

Mais, dans le fond, ce n'est pas la première fois que Jacques Chirac fait cavalier seul au détriment de l'Europe ; il est donc légitime de se demander si, derrière ses grandes déclarations, il ne souhaite pas plutôt voir les Américains rester seuls à influencer les problèmes internationaux et comme le dit si bien le Secrétaire d'Etat américain Warren Christopher : "que l'Europe se contente de faire ce qu'elle sait le mieux, c'est-à-dire, payer."

Commentaires...

Le mardi 22 octobre à Jérusalem, notre sympathique Président de la République a poussé son coup de gueule contre les services de sécurité israéliens. Ah ! ce jour là, quel éclat ! Enfin, la France faisait la Une des journaux internationaux et notre Président gaulliste redorait le blason national !

Mais les Français, comme le montre le sondage ci-contre, ne sont pas dupes. Voyant assez clairement au travers du battage médiatique, ils se sont bien rendus compte que Jacques Chirac, qui prétendait intervenir aux noms de l'Europe et de la France, n'agissait qu'au nom de cette dernière, tant il était démenti par ses homologues européens. Certes, il serait facile d'excuser Jacques Chirac en soutenant que la Présidence irlandaise de l'Union européenne n'était pas arrivée à trouver un accord satisfaisant entre les pays européens sur ce sujet.

Les gouvernements décident que le chômage n'est pas un problème européen (suite de la page 4).

...Parlement se battent pour conquérir les pouvoirs nécessaires pour donner une réponse positive aux inquiétudes des citoyens européens. Ceux qui veulent que les droits des citoyens européens ne restent pas une pure expression verbale doivent donner un contenu concret à la politique pour l'emploi. Il y a certainement d'autres droits, comme celui de la libre circulation des personnes qui attendent d'être réalisés en Europe. Mais le droit au travail est aujourd'hui un espoir, spécialement parmi les jeunes, qui devient chaque jour une cruelle désillusion. Le Parlement européen et la Commission ne peuvent rester à regarder passivement. Ils ne peuvent se décharger de leur responsabilité directe sur la myopie des gouvernements. Il existe un problème de redistribution des pouvoirs à l'intérieur du triangle institutionnel (Conseil, Commission, Parlement). Dans l'histoire, il est très rare qu'intervienne un cas de cession spontanée des pouvoirs. La générosité entre les individus est difficile, elle est impossible entre les institutions. Si le Parlement européen et la Commission continuent à subir passivement l'arrogance des gouvernements nationaux, ils doivent savoir que tôt ou tard, ils encourront la colère des citoyens européens.

Fédéchoses

Benoit CASSIER

Pour une assemblée constituante européenne

*La direction du MFE réagit à
l'inertie des gouvernements.*

*La CIG doit donner un mandat
constituant aux représentants des
citoyens européens.*

La direction nationale du MFE, réunie à Milan le 14 septembre dernier, a décidé de faire prendre à la Campagne pour l'Europe des citoyens un tournant radical. Il y a deux faits nouveaux dont il convient de tenir compte pour orienter notre lutte. (*)

Le premier concerne la volonté des gouvernements de construire le noyau fédéral. Depuis le sommet de Florence et les travaux de la Conférence Intergouvernementale qui ont suivi, il faut prendre acte que la France et l'Allemagne se sont mis d'accord sur une réforme à profil bas. Cela ne signifie pas que la Conférence intergouvernementale ne produira aucun résultat. On fera un pas en avant, qu'il s'agisse du vote à la majorité au sein du Conseil de ministres ou du renforcement des pouvoirs du Parlement européen et de la Commission. Ces réformes sont indispensables pour affronter le défi de l'élargissement. Mais on imagine difficilement qu'un projet de Fédération européenne sortira de la CIG. On ne peut pas obtenir un tel résultat à travers une procédure décisionnelle qui prévoit l'unanimité des consensus. L'hypothèse d'une "coopération renforcée", c'est à dire qu'un groupe de pays avancerait sur la voie du modèle fédéral serait tout au plus acceptée comme prémisses pour une réforme ultérieure. Mais il ne semble pas qu'elle suscite, dans l'état actuel des choses, la volonté, de la part des pays les plus européistes, de rompre avec ceux, comme la Grande-Bretagne, qui n'ont pas encore l'intention d'accepter le modèle fédéral.

Le second fait concerne le degré d'avancement des travaux pour le lancement de la monnaie européenne d'ici le premier janvier 1999. Sur cette question il faut constater la ferme volonté franco-allemande d'atteindre l'objectif. Les deux pays sont arrivés à mener à bien, malgré de sérieuses difficultés internes, des mesures pour corriger leur budget qui leur permettrait de respecter en temps utile les

paramètres de Maastricht. La plupart des autres pays de l'Union sont en train de les imiter avec plus ou moins de succès. Le "moteur européen" semble désormais en mesure de surmonter tous les obstacles. Les opérateurs financiers et les forces productives sont aussi convaincus qu'il convient tout à fait, dans cette phase, d'accélérer les étapes des décisions les plus importantes, comme par exemple celles qui concernent le pacte de stabilité entre les pays de l'Euro et les nouvelles règles du SME 2 pour les pays qui sont contraints de rester en dehors de l'Union monétaire. Jacques Santer a pu déclarer, le 16 septembre, devant le Parlement européen : "La monnaie unique doit désormais être considérée comme acquise". Cela ne signifie pas qu'aucun obstacle ne se présentera plus sur la voie de la monnaie européenne, ni que l'Union monétaire, une fois instituée, ne pourra pas se voir menacée de désagrégation. Cela signifie seulement que la détermination du "moteur" franco-allemand est telle que, sauf événements d'une telle portée qu'ils mettraient en cause l'axe franco-allemand, le sens de la marche ne sera plus inversé.

La politique européenne des gouvernements n'arrive cependant à être cohérente (ou non-contradictoire) que sur une courte période. La France et l'Allemagne ont décidé de renvoyer les réformes institutionnelles les plus importantes dans l'attente d'une décision anglaise sur la monnaie européenne. On gagne du temps dans l'espoir que mûrisse une attitude plus européiste de la part de la Grande-Bretagne. Mais tôt ou tard, il faudra en venir au fait. Les fédéralistes ont mis de nombreuses fois la classe politique en garde sur les contradictions qui ne manqueront pas de se manifester dans une Europe qui va s'approprier les souverainetés monétaires nationales, mais qui ne pourra pas affronter les problèmes de politique économique qui accompagnent inévitablement l'exercice de la souveraineté. Qui gouvernera l'économie européenne? Aujourd'hui on peut rester dans le flou en rappelant que la banque centrale doit se limiter à gérer, d'une manière neutre, la politique monétaire en observant scrupuleusement les indications contenues dans le Traité de Maastricht. Mais cet argument ne serait certainement soutenu par aucun gouvernement national pour ce qui concerne les véritables problèmes économiques. La politique monétaire est un aspect important mais certainement pas exclusif de la politique économique. Sans gouvernement européen, l'Europe ne réussira pas à trouver des réponses efficaces aux défis posés par un chômage massif, la concurrence internationale, le développement des

technologies d'avant-garde, etc. Si la réponse à ces problèmes ne vient pas de l'Europe, la tentation de les trouver au niveau national deviendra inévitable. Sans la monnaie européenne il aurait été impossible d'achever la construction du marché unique. Mais sans un gouvernement européen il est impossible de maintenir en vie l'Union monétaire.

C'est pourquoi le moment est venu, pour les fédéralistes, de lancer un nouveau mot d'ordre : face à l'incapacité manifeste des gouvernements de sortir de l'impasse à laquelle la Conférence intergouvernementale semble aboutir, il faut donner la parole aux représentants des citoyens européens réunis en Assemblée constituante européenne. En effet, la construction d'une Europe démocratique nécessite à la fois le consensus des gouvernements nationaux et celui du peuple européen. Le Traité de Maastricht a créé le citoyen européen mais pas l'Etat européen. C'est une absurdité. Des citoyens sans Etat et sans identité, cela n'existe pas. Les institutions européennes ne pourront fonder leur légitimité sur le principe démocratique qu'à travers un Traité-Constitution. Sans un Traité-Constitution c'est l'Europe des gouvernements et des bureaucrates qui survivra.

Dans l'histoire de l'unification européenne, les fédéralistes ont concentré leurs forces, tour à tour, sur les gouvernements qui, en dernière instance, détiennent le pouvoir décisionnel ou bien ils ont poussé les citoyens européens et leurs représentants à revendiquer le pouvoir constituant du peuple européen. Dans une première phase qui va de la fondation de la CECA, grâce à l'oeuvre de Monnet, jusqu'à l'initiative audacieuse de Spinelli, à l'occasion de la CED, les fédéralistes ont d'abord revendiqué avec le Congrès du Peuple européen la convocation d'une Assemblée constituante puis, grâce à l'action de Spinelli au sein du Parlement européen ils ont tenté de faire accepter par les gouvernements un nouveau Traité-Constitution en prenant au pied de la lettre l'invitation de Brandt au Parlement européen élu au suffrage universel d'assumer le rôle d'Assemblée constituante permanente. Aujourd'hui, alors que les travaux de la CIG semblent déboucher sur une impasse, les fédéralistes placent de nouveau au centre de leur lutte l'hypothèse de l'Assemblée constituante européenne.

Face à cette nouvelle perspective d'action, beaucoup accuseront les fédéralistes de poursuivre des chimères. On dira qu'il est vain d'espérer que ce Parlement européen qui n'a pas eu le courage de proposer à la CIG un



projet sérieux d'Union européenne (alors qu'il disposait du Projet Spinelli dans ses tiroirs), s'engage dans une bataille constituante. On dira que les gouvernements sont maintenant décidés à clore la CIG avec un résultat qui ne mécontente aucun d'entre eux (sauf les citoyens européens). Ce sont des arguments qui doivent sérieusement être pris en considération mais qui ne sont pas décisifs. La véritable question qui va se poser et à laquelle il faut trouver une réponse, c'est de savoir s'il est possible de construire une union monétaire d'importance mondiale, comme le sera certainement l'union monétaire européenne, sans un gouvernement démocratique qui ait les pouvoirs suffisants pour définir les grandes lignes de la politique économique intérieure et internationale concernant les rapports de l'Europe avec le reste du monde. L'Union monétaire sera une construction instable et fragile tant qu'elle n'aura pas été dotée d'un toit politique. Les fédéralistes apportent la seule réponse raisonnable à ce problème.

Durant les prochains mois nous verrons si la nouvelle perspective de l'Assemblée Constituante est vraiment viable et de quelle manière. Le débat interne qui se développe actuellement dans tous les pays européens sur le sens et la signification de la mise en place de la monnaie européenne semble aller dans le sens prévu par les fédéralistes.

En fait, en ce moment, il ne semble pas y avoir d'autre issue à l'impasse dans laquelle se trouve la construction européenne. Le temps et les faits sont en train de nous donner raison (ce n'est le cas ni des gouvernements, ni même du Parlement européen). Les fédéralistes, rappelait souvent Spinelli, sont destinés à perdre toutes les batailles, sauf la dernière.

(*) *texte de Unita Europa octobre 96
traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel*

Régionalistes, Fédéralistes européens et mondiaux, même combat.

Dès ses débuts, il y a plus de vingt ans, *Fédéchoses* s'est fait l'écho des luttes régionalistes où s'enracine la contestation d'un État national formellement tout-puissant et historiquement obsolète. Nous publions ci-après la charte du mouvement " Régions et Peuples solidaires " dont nous partageons les analyses, ainsi qu'un article de son Président Gustave Alirol " Plus d'Europe, moins d'Europe " qui met en évidence la nécessaire complémentarité entre régionalistes et fédéralistes européens et mondiaux. Notre engagement fédéraliste, pour l'unité dans la diversité, consiste à revendiquer la participation des citoyens aux décisions politiques au niveau où les problèmes se posent, de la commune au monde.

Jean-Luc Prevel

LE MANIFESTE DE VENTOTENE

Altiero Spinelli et Ernesto Rossi, 1943 71 pages 30 F

TROIS INTRODUCTIONS AU FEDERALISME

L. Levi, G. Montani et F. Rossolillo 1989 99 pages 30 F

Disponible sur commande chez Presse Fédéraliste, 26 rue Sala 69002 Lyon

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Je désire recevoir :

☐ Le manifeste de Ventotene

☐ Trois introductions au fédéralisme

soitx 30 Francs* =Francs à l'ordre de

Presse Fédéraliste C.C.P. 2490 82 p LYON

*Port compris

REGIONS & PEUPLES SOLIDAIRES

charte d'adhésion

La Fédération REGIONS & PEUPLES SOLIDAIRES est un mouvement politique humaniste, démocratique, identitaire et fédéraliste.

Humaniste parce que REGIONS & PEUPLES SOLIDAIRES reconnaît et défend la valeur universelle et primordiale des droits fondamentaux de la personne humaine : respect de l'intégrité physique et morale, liberté d'expression et d'association, droit à un environnement sain, droit aux soins, droit au logement, droit à l'instruction, droit à l'emploi.

Démocratique parce que REGIONS & PEUPLES SOLIDAIRES reconnaît et défend les principes de compatibilité et de complémentarité entre les droits individuels du citoyen et les droits collectifs des peuples et des communautés (droit à l'autodétermination, droit à l'autonomie, droit des minorités).

Identitaire, dans un sens ouvert et non xénophobe, parce que REGIONS & PEUPLES SOLIDAIRES reconnaît et défend les droits culturels et linguistiques, exercés individuellement ou collectivement, comme des droits de l'homme à part entière.

Fédéraliste parce que REGIONS & PEUPLES SOLIDAIRES affirme le droit de chaque peuple, communauté ou région à s'organiser librement dans les domaines politique, économique, social et culturel, et considère qu'il faut inscrire l'interdépendance des économies qui va croissant dans un cadre non plus oppressif et inégalitaire mais démocratique et solidaire.

REGIONS & PEUPLES SOLIDAIRES inscrit son action dans un mouvement général de résistance aux Etats centralisateurs. Ce combat est mené par des peuples qui sont nés dans leurs droits historiques et jusqu'à leur existence, partout en Europe, au sein de l'Union européenne et au dehors.

En France, au sein du " temple " de l'Etat-nation uniformisateur, notre fédération doit affronter deux siècles d'un jacobinisme qui n'a eu de cesse de combattre les identités des peuples, des régions historiques et des communautés non conformes au modèle du citoyen standard fabriqué à Paris.

Au nom d'une conception erronée des droits de l'homme, l'Etat jacobin a réduit la personne humaine à sa seule dimension individuelle. Nous voulons rendre aux droits de l'homme leur pleine dimension, intégrant la dimension collective, qui, seule, peut apporter une protection et un approfondissement de la démocratie.

La fédération REGIONS & PEUPLES SOLIDAIRES rassemble des partis, des associations et des adhérents directs qui partagent les objectifs suivants :

1/ - combattre le centralisme parisien et celui de l'Europe des Etats pour réduire les inégalités de développement qu'ils engendrent ou accentuent au détriment de la plupart des régions et des peuples,

2/ - permettre à chaque citoyen-ne, si telle est sa volonté, de se former, de travailler et de vivre décemment au pays,

3/ - lutter contre les injustices et agir en faveur du progrès social,

4/ - favoriser la maîtrise de leur économie par nos régions et nos peuples respectifs, ce qui sera une garantie de leur essor culturel et intellectuel,

5/ - favoriser un développement soutenable, donc durable, et harmonieux de l'ensemble du territoire européen,

6/ - faire valoir la richesse apportée par la diversité, y compris au plan économique, dans un monde en devenir où une identité forte et ouverte est un facteur de dynamisme et où les potentialités culturelles seront des atouts de premier plan,

7/ - encourager la diversité culturelle et promouvoir les identités (langues et cultures), en particulier par une officialisation des langues de nos peuples et de nos communautés,

8/ - préserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel et historique,

9/ - développer la démocratie locale par l'implication en permanence des citoyens dans les prises de décision politiques et par l'usage du référendum d'initiative populaire,

10/ - promouvoir en France et en Europe le fédéralisme à base régionale ou communautaire selon les principes d'autonomie, de coopération et de solidarité,

11/ - permettre aux peuples divisés par les frontières interétatiques, héritage des guerres, de se réunir à la faveur du processus d'unification de l'Europe,

12/ - développer les solidarités avec les peuples en retard de développement du Sud et de l'Europe de l'Est,

13/ - combattre toutes les formes de racisme et de xénophobie et travailler à une meilleure compréhension entre les peuples et les communautés, dans l'acceptation mutuelle des cultures et dans l'échange.

Plus d'Europe, moins d'Europe

La construction européenne est arrivée à un tournant.

Depuis Maastricht, en France - et ailleurs - l'opinion publique est plus que réticente vis-à-vis de l'Europe. Elle la rend responsable de la crise, celle de l'emploi notamment. Les gouvernements de droite comme de gauche font preuve à cet égard de la plus grande hypocrisie en faisant supporter à "Bruxelles" la responsabilité des décisions qu'ils ont eux-mêmes adoptées.

L'Europe ne va pas bien :

- elle s'occupe de beaucoup de questions dont elle ne devrait pas s'occuper (de la fabrication du fromage à la composition du whisky ...);
- elle ne répond pas aux problèmes qui exigent pourtant des solutions au niveau européen : chômage, sécurité, ex-Yougoslavie,
- la prise de décisions manque de la transparence la plus élémentaire.

L'Union européenne est pourtant confrontée à une série de grands défis parmi lesquels, à côté du chômage, le plus important est celui de son élargissement à l'est. Il est l'heure de choisir entre le statu quo, lequel avec le seul Marché unique verrait le triomphe du libéralisme effréné, et l'approfondissement de la construction européenne pour plus de démocratie politique, sociale et territoriale.

La poursuite de la construction européenne est une nécessité.

Face à la mondialisation et à la perte d'efficacité des Etats qui l'accompagne, l'Europe est la seule réponse adaptée. En conséquence de quoi :

1/ - la révision du traité de Maastricht qui va être débattue jusqu'au printemps 1997 dans le cadre de la Conférence Intergouvernementale qui s'est ouverte fin mars à Turin, doit être l'occasion de réactiver la construction européenne dans une optique démocratique.

L'emploi et le social au même niveau que l'économique et le monétaire

2/ - pour répondre aux attentes de nos concitoyens, l'Union européenne doit se doter d'un volet social et de l'emploi comme politique à part entière, parallèlement à l'union économique et monétaire.

3/ - l'Union européenne doit mettre en place une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) plus cohérente, simplifiée, intégrée (et non pas confiée à l'Union de l'Europe occidentale), autonome (par rapport à l'OTAN) et soumise au contrôle démocratique du Parlement européen, seule institution européenne dont tous les membres sont élus par les citoyens.

4/ - la politique agricole commune (PAC) qui absorbe 55% du budget européen doit assurer avant tout - l'autosuffisance alimentaire étant assurée depuis 25 ans - le maintien de l'agriculture dans l'ensemble des régions.

5/ - une politique européenne de l'environnement, de l'énergie et des transports doit viser avant tout un développement durable et équilibré de tout le territoire européen.

6/ - l'élargissement à l'Est de l'Union européenne est une priorité politique ; il ne doit pas cependant servir de prétexte à une remise en cause de l'approfondissement de l'Union (souhait des conservateurs anglais) ni à l'instauration d'une Europe "à la carte".

7/ - le passage à une Europe politique de plein exercice est une condition fondamentale de la démocratie ; il suppose une réforme des institutions avec un rôle accru du Parlement européen et la transparence des processus décisionnels.

L'approfondissement de la construction européenne doit tenir compte de la diversité des territoires européens

L'Union européenne ne doit pas se faire sur le modèle centralisé de certains Etats, de moins en moins nombreux, la France en particulier. Il s'agit là d'une évidence trop souvent méconnue. C'est en grande partie cet "oubli" qui alimente le rejet de l'Europe par beaucoup de nos concitoyens.

Il en découle quatre principes :

1/ - Le principe de subsidiarité, inscrit à l'article 3B du traité de Maastricht, doit être appliqué dans les relations Union européenne - Etats membres. Il doit être étendu avec autant de rigueur aux rapports Etats - Régions.

2/ - Les Régions d'Europe sont un des éléments fondamentaux de la construction européenne. Redéfinies démocratiquement, avec des compétences élargies, elles sont un outil essentiel pour garantir la prise en compte de la diversité tout en participant à la construction commune.

3/ - Le Comité des Régions, instance créée par le Traité de Maastricht mais secondaire à

L'Union européenne ne doit pas se faire sur le modèle centralisé de la France

l'heure actuelle, doit être reconnu comme une institution à part entière et renforcé dans ses compétences ; sa représentativité doit être assurée grâce à la désignation de ses membres parmi les élus régionaux et par les instances régionales elles-mêmes.

4/ - La participation pleine et entière des Régions à l'Union européenne est la seule garantie réelle contre l'uniformisation rejetée par tous, le seul moyen d'assurer une véritable démocratie européenne respectueuse de toutes les diversités.

Le régionalisme de progrès est bien la seule réponse de bon sens face aux deux dangers majeurs qui menacent l'Europe dans le nouveau contexte de la mondialisation : la dislocation au profit de nationalismes barbares ou un centralisme politico-financier de type impérialiste et d'inspiration capitaliste qui ne serait guère plus respectueux des personnes.

L'Europe démocratique et solidaire sera fédérale, donc régionale, ou ne sera pas.

Gustave ALIROL
président de Régions & Peuples
Solidaires

Hertenstein, le 21 septembre 1946

Dans cette période riche en anniversaires, celui de la première rencontre en vue de la création de l'U.E.F revêt un caractère particulier.

78 personnalités fédéralistes, de 13 pays européens, s'étaient réunies, du 15 au 21 septembre 1946, dans la commune suisse d'Hertenstein. Ils conclurent leurs travaux par une "Déclaration-programme", qui garde encore (hélas) toute son actualité.

Les fédéralistes européens ont célébré le cinquantième anniversaire de cette rencontre en organisant une cérémonie avec la participation de Madame Rita Süßmuth, Présidente du Bundestag de la R.F.A. qui dans un vibrant plaidoyer, a affirmé le besoin d'une construction plus politique de l'Europe. Le Président de l'U.E.F a quant à lui, souligné la nécessité de trouver de nouvelles motivations pour l'union de l'Europe dans la mesure où celle qui prévalait en 1946, la paix en Europe,

apparaît aujourd'hui moins évidente aux yeux du grand public. Mais, s'il est vrai que la paix n'est plus une motivation aussi évidente qu'auparavant, elle reste, néanmoins, une des raisons fondamentales du fédéralisme. La paix est la conséquence d'un système politique, même si l'on affirme qu'actuellement les économies européennes sont trop imbriquées entre elles pour qu'une guerre soit possible. Tant que les structures politiques ne seront pas mises en place pour créer les conditions d'une paix durable, nous serons toujours dans une situation d'entre-deux guerres. *La paix est le résultat d'une volonté politique et l'économie peut en être l'instrument mais en aucun cas le garant.* Les conditions de cette paix indispensable pour notre continent et notre planète ont été clairement énoncées dans la "Déclaration-programme" d'Hertenstein reproduite ci-dessous.

Benoît CASSIER

Programme d'Hertenstein

1. Une Communauté européenne, conçue sur des bases fédératives, est une contribution nécessaire et essentielle à toute Union mondiale.
2. Conformément aux principes fédéralistes, qui demandent une construction démocratique partant de la base, la communauté des peuples européens doit éliminer elle-même les différends qui pourraient surgir parmi ses membres.
3. L'Union européenne s'insère dans l'Organisation des Nations Unies et forme une union régionale, dans le sens de l'article 52 de la Charte.
4. Les membres de l'Union européenne transfèrent une partie de leurs droits souverains, économiques, politiques et militaires à la fédération qu'ils constituent.
5. L'Union européenne est ouverte à tous les peuples qui se réclament d'un caractère européen, et se conforment à ses règles fondamentales.
6. L'Union européenne définit les droits et devoirs de ses citoyens dans une déclaration des droits civiques européens.
7. Cette déclaration se base sur le respect de l'homme dans sa responsabilité envers les diverses communautés auxquelles il appartient.
8. L'Union européenne se charge d'une reconstruction ordonnée ainsi que de la collaboration économique, sociale et culturelle ; elle veille à ce que le progrès technique s'accomplisse au service de l'homme.
9. L'Union européenne n'est dirigée contre personne et renonce à toute politique de puissance. Toutefois, elle se refuse d'être un instrument au service d'une puissance étrangère.
10. Dans le cadre de l'Union européenne, des unions régionales, résultant de conventions librement conclues, sont non seulement permises, mais souhaitables.
11. Seule l'Union européenne peut assurer à tous ses peuples, petits et grands, l'intégrité territoriales et la conservation de leur caractère particulier.
12. En démontrant qu'elle peut régler les problèmes de sa destinée dans l'esprit du fédéralisme, l'Europe donnera son apport à la reconstruction et à l'édification d'une communauté mondiale des peuples.

La citoyenneté européenne doit être notre réalité si l'on veut que l'Union européenne soit crédible auprès des citoyens.

Nous demandons à chacun d'entre vous d'intervenir auprès de son député pour que la France respecte les engagements pris lorsque les citoyens ont approuvé, par référendum, le Traité d'Union européenne, voici 4 ans.

Voici le texte de l'Union Internationale des Citoyens Européens, dont vous pouvez vous inspirer.

CITOYENS EUROPEENS

ARTICLE 8 B

DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Le Traité de Maastricht institue le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales d'un pays de l'Union pour les citoyens d'un autre pays de l'Union qui y résident. Rappelons que six millions d'Européens sont installés dans un autre pays de l'Union que le leur. En ce qui concerne la France, 1.500.000 citoyens européens vivent sur son territoire.

C'est sous la pression du Gouvernement français, désireux d'éviter que ces derniers puissent participer aux élections municipales de 1995, que la date limite pour l'entrée en vigueur des dispositions correspondantes du Traité fut reportée au delà du 1er janvier 1995 initialement envisagé. Elle fut fixée au 1er janvier 1996 par une directive de décembre 1994 du Conseil des Ministres de l'Union, ce qui n'empêcha pas plusieurs pays de s'y conformer dès le courant de 1995. Ce furent par exemple le cas de l'Espagne pour ses élections locales en mai 1995, comme celui de l'Allemagne pour celles de Berlin en octobre 1995.

Il semblait en tout cas que la France disposait largement du temps nécessaire pour mettre sa législation en conformité avec les engagements qu'elle avait pris en ratifiant le Traité, après que le Congrès eut, en novembre 1992, apporté à la Constitution de la République Française les amendements requis à ce sujet. Il n'en fut malheureusement rien. Un projet de loi organique (N° 2210 en date du 3 août 1995), nécessaire pour que la directive

citée plus haut s'applique en France, fut bien déposé par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée Nationale. En juin 1996 il n'a toujours pas dépassé le stade d'échanges de vues préliminaires (en Commission), qui ont cependant donné l'occasion à certains parlementaires de réclamer que soient apportées des restrictions supplémentaires à l'exercice des droits de vote en question. Depuis le début de 1996 la France se trouve ainsi en infraction vis-à-vis d'un Traité approuvé par le peuple français il y aura bientôt quatre ans. Elle est - à part la Grèce et la Belgique - le seul pays de l'Union à être aujourd'hui dans ce cas à ce sujet.

Des démarches ont été entreprises, notamment par l'Union Internationale des Citoyens Européens, auprès de parlementaires français et européens, comme auprès de la Commission et du Gouvernement français, afin qu'il soit le plus vite possible remédié à l'état de choses actuel. Sans grand succès jusqu'à présent. Nul ne peut prévoir aujourd'hui quand la question sera tranchée, ni même quand elle fera l'objet d'un débat au Parlement. Certes, les prochaines élections municipales n'auront lieu en France qu'en 2001. Il n'empêche que, dès cette année, surviennent ici et là des élections municipales partielles qui se déroulent en contradiction avec les dispositions d'un Traité ratifié par la France et d'une directive du Conseil des Ministres et dont, en conséquence, la légalité pourrait être contestée.

1997,

année européenne contre le racisme

Les comportements racistes ont traversé les siècles en semant l'exclusion, la souffrance et la mort. Pourtant ce n'est qu'en 1932 que le mot " racisme " apparaît, à l'époque où des hommes justifient leur haine de l'autre par des théories divisant l'humanité en races inégales. La division de l'humanité en " races " n'est pas innocente et rien ne permet d'affirmer scientifiquement que les traits distinctifs des populations sont signes de supériorité ou d'infériorité.

Chez nous, en France, il est commode d'expliquer aux Français que leurs problèmes, en particulier le chômage, sont dus aux immigrés et seraient bien vite réglés si ceux-ci étaient expulsés du territoire français. Cette analyse simpliste et démagogique engendre sans doute des succès électoraux mais n'élève ni le niveau de conscience de nos concitoyens, ni ne les invite à réfléchir et à agir ensemble.

Il serait plus sain de débattre entre les Français et leurs élus du contenu d'une politique d'immigration et des modèles de développement à l'échelle planétaire, et de situer ce débat dans sa dimension européenne, tout en refusant catégoriquement des propositions et des pratiques qui génèrent un climat malsain, sèment la haine, provoquent des drames humains, séparent des familles constituées.

Les gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil le 23 juillet 1996, ont adopté une résolution concernant l'année européenne contre le racisme (1997). Elle précise, entre autre, que la persistance du racisme et de la xénophobie nuit à la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne ; elle reconnaît que l'accroissement des difficultés économiques exclut un grand nombre de personnes de toute participation à la vie économique,

sociale et politique et représente un terrain fertile pour des attitudes racistes et xénophobes. Elle demande que le racisme et l'intolérance soient combattus aux niveaux local, régional et national.

Il est important que chacun d'entre nous se mobilise pour ces valeurs essentielles qui fondent la civilisation européenne, et agisse, là où il est. Nous attendons de vous une initiative, une suggestion, une réaction. Interpellez votre Maire, votre Député sur ce qu'il va entreprendre dans le cadre de cette année européenne. N'oubliez pas que la France n'a toujours pas adapté sa législation nationale pour permettre aux résidents communautaires de voter aux élections municipales. Depuis le début de l'année, la France se trouve en infraction vis-à-vis d'un traité approuvé par les citoyens français voici bientôt 4 ans.

La citoyenneté européenne doit être notre réalité. Notre attitude envers le résident extra-communautaire doit être tolérante, lui permettant d'exercer sa citoyenneté dans le cadre d'une politique d'intégration et du refus de l'exclusion et de la misère. Notre pays n'a pas hésité à associer aux combattants français des troupes levées dans les anciennes colonies pour défendre notre sol, ni à utiliser les immigrés après la seconde guerre mondiale pour permettre de reconstruire la France alors en ruine. " Les peuples qui ne se souviennent pas de leur passé s'exposent à le revivre ", nous pouvons ajouter " Europe à construire, monde à repenser : ce ne sont pas les dirigeants des Etats qui peuvent le faire. Ce sont les peuples, les hommes, les citoyens ".

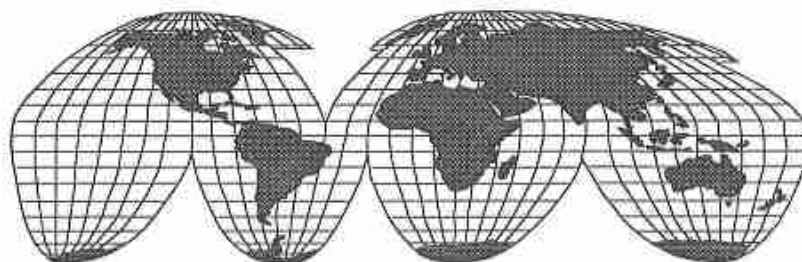
Ainsi nous pourrions rendre concrète la belle devise du Conseil de l'Europe :
" Tous différents, tous égaux ".

Daniel Hulas

SEIZE CHEFS D'ETATS DEMANDENT UNE REFORME DE L'O.N.U.



Les dirigeants de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Côte d'Ivoire, de la République Tchèque, d'Egypte, d'Inde, d'Indonésie, d'Irlande, de Jamaïque, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, d'Afrique du Sud, de Corée du Sud et de Suède ont rédigé un document exprimant leur déception quant à la lenteur des réformes de l'O.N.U.



Les représentants de plus de 1.7 milliards d'hommes et de femmes vont-ils obtenir gain de cause ?

Ce document commun déclare :

"Alors que commence la 51^e session de l'Assemblée Générale, nous devons regarder la vérité en face : les espoirs que nous partagions n'ont pas été réalisés (...) Le moral est au plus bas et le respect de l'esprit de la Charte des Nations Unies se perd. "Lors des manifestations d'octobre 1995, tenues à l'occasion du cinquantenaire de l'Organisation, les 185 membres de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. ont exprimé l'espoir que celle-ci puisse être revitalisée. Mais, un an plus tard, ces seize chefs d'Etats constatent que l'organisme mondial est sapé par une crise financière et par son incapacité à atteindre un consensus au sujet des réformes touchant à la fois le Conseil de Sécurité et l'Organisation dans son ensemble.

Ils ont déclaré : "Si les nations ne décident pas de renforcer et de réformer l'O.N.U., nous risquons de devoir faire face à une solidarité diminuée, à plus d'accords multilatéraux, ainsi qu'à de possibles conflits internes et à un mépris ouvert des règles et usages internationaux."

Cinq groupes de travail ont été chargés d'élaborer des propositions visant à réformer le système des Nations Unies et de résoudre la crise de financement, mais ils ne sont toujours pas parvenus à émettre des propositions à l'issue de leurs délibérations le mois dernier. Selon le président de l'Assemblée Générale, le malais Razali Ismail, les groupes devraient reprendre leurs discussions au début de l'année 1997.

Dans leur rapport, les seize Etats déclarent, se référant de façon voilée à l'attitude des Etats-Unis : "Tous les pays, sans exception, doivent payer leur participation entièrement, sans condition et sans délai." Ils ajoutent : "L'Organisation des Nations Unies ne peut être forte que dans la mesure où les pays membres lui en donnent les moyens."

Ali Alatas, ministre des affaires étrangères d'Indonésie, regrette que, "malheureusement, les pays développés soient de moins en moins disposés à se préoccuper des problèmes majeurs de notre temps" à travers l'O.N.U. et a ajouté : "On ne peut pas réformer une organisation en lui coupant les vivres."

Le Premier Ministre suédois, **Goran Persson**, cosignataire du rapport, a déclaré :

"A 50 ans, les Nations Unies sont l'objet de nombreuses critiques et d'une perte de confiance. Mais leur tâche n'a pas été facilitée par l'attitude de certains Etats membres qui refusent de lui fournir les ressources adéquates. (...) Il devrait y avoir un véritable engagement en faveur du renforcement et de la rénovation de l'O.N.U., comprenant notamment un calendrier détaillé pour que cette réforme soit efficace. (...) Le gouvernement suédois veut faire partie d'une O.N.U. forte et efficace, et nous sommes prêts à participer activement à sa réalisation. (...) Les Nations Unies sont dans une mauvaise passe, due à l'inertie bureaucratique, à la résistance au changement et à de nombreux autres dysfonctionnements, mais elle a connu des succès au Cambodge, au Salvador et au Mozambique. De plus, les actions humanitaires de l'O.N.U. ont sauvé des vies et soulagé maintes souffrances : en Somalie, au Burundi, au Rwanda, en ex-Yougoslavie et dans d'autres zones en crise. (...) La réforme de l'O.N.U. ne signifie pas forcément une diminution de son activité, il se pourrait même que nous ayons à étendre ses compétences dans certains domaines."

le 4 octobre 1996,

Traduit de *InterPress Third World News Agency (IPS)* par Denis Masson

Trois remarques de Fédéchoses :

1. On ne peut contester que l'O.N.U. a sauvé des vies humaines, mais nous ne pouvons pas suivre Monsieur Persson lorsqu'il fait l'éloge des actions de cette organisation, l'O.N.U. se contente de gérer l'action humanitaire, alors que son rôle est d'assurer la paix, elle ne pourra atteindre ce but que lorsqu'elle aura un fonctionnement démocratique.

2. Ces seize chefs d'Etats représentent environ le tiers de la population mondiale ; il est donc anormal que leur demande n'engage pas obligatoirement une discussion au sein de l'O.N.U.

3. Cependant, on peut se demander si une telle organisation peut être reformée par ceux-là mêmes qui l'empêchent d'agir depuis tant d'années (et en particulier les membres permanents du Conseil de Sécurité.).

LA FRANCE ET LA COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE : quand, la langue de bois... fourche

Ce qui se conçoit bien... s'exprime (sans doute) clairement !

C'est ainsi que M. Hubert Legal, représentant la France à la 51^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU, 6^{ème} commission, a diffusé, le 28 octobre à New York, un document sur le point 147 concernant la création de la Cour criminelle internationale.

Un texte d'une clarté limpide, commençant, après l'affirmation de principe que "La France est, avec ses partenaires européens, fermement engagée en faveur de la création d'une Cour criminelle internationale", par souligner tout de go... qu'"elle constituerait un important progrès du droit international en permettant que les auteurs d'actes qui révoltent la conscience de l'humanité puissent échapper à la justice" (!!!)¹.

Personne ne sait si notre diplomate avait la gueule de bois ou si sa langue (de b...) a fourché malencontreusement.

Ce dont l'on peut par contre être assuré c'est qu'il a sûrement retourné au moins sept fois sa langue (de b...) dans sa g... de b... avant de rédiger son morceau de bravoure pour, après quelques banalités, terminer par une autre perle qui... dans le contexte n'en est que plus savoureuse, le rappel de la revendication, très chiraquienne, que la France attache une grande importance, si ce n'est à la CCI et aux droits de l'homme², du moins "à un scrupuleux respect du droit des délégations de travailler dans la langue officielle de leur choix".

Quelle horreur ; on en tremble : en effet s'il s'était exprimé en occitan, basque, breton, catalan, alsacien..., kanak ou esperanto... voire, comme tout diplomate d'une simple république bananière, en anglais batardisé, M. Legal aurait pris le risque de ne pas dire (ou écrire) de connerie !

C'eut été vraiment trop dommage.

Jean-Francis Billion

¹ Les points d'exclamation sont de Fédéchoses, Monsieur Legal, ou sa secrétaire, n'ayant (sans doute) pas osé pousser l'humour noir jusque là. On n'est pas légal(iste), diplomate et policé pour rien.

² Surtout pas ceux des maliens. Par contre on sait depuis la dernière tournée du chef de l'Etat au Moyen-Orient qu'à la différence de Paris, en dans les lieux saints sont très critiquables !



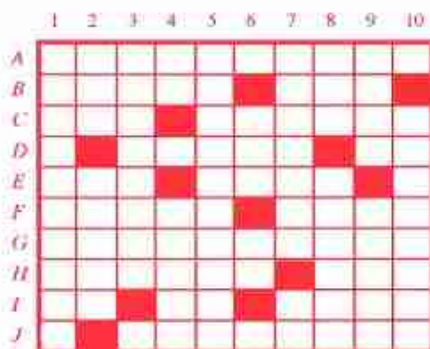
SANS-PAPIERS
Anné 1998

LA HACHE :
les forces de l'ordre ouvrent
à coups de hache les portes
de l'église Saint-Bernard
et font évacuer
les trois cents Africains ;
ceux-ci sont dirigés
vers des hôpitaux
ou au centre de rétention
administrative de Vincennes.



Plantu Les années vaches folles Le monde edition 1996

FÉDÉMOTS par ERIC



horizontalement

A/ Fatale à d'Artagnan, salulaire pour Porto, Athos, Aramis et tant d'autres. B/ ...des Iforas, domine au Mali - Rève de Nasser, avorté en 61, liquidé en 71. C/ 3 lettres pour prendre la température d'un pays - Louche pour un rodeur, vive s'il s'enfuit. D/ Vice-royaume ...pour Louis Mounthatten - Précède Djézaïr pour remplacer Alger. E/ Dix anglais en désordre - Souffle aux Catanais le chaud et l'effroi. F/ Accro ? - Cette administration a une dimension sociale, injustement oubliée ici. G/ Telle Wallis, ainsi que Futuna d'ailleurs. H/ Hommes de main d'hier - Bardot ne lui donna pas les boules, au contraire !

I/ 21 ou 19, fleuron de Javel - Bouts d'Oslo - En général, ne lança pas d'appel le 18. J / Célèbre par un 22 n'ayant rien de policier.

verticalement

1/ Un monde à plat. 2/ 3 lettres pour notre patrimoine le plus intime - De sang pour Garcia Lorca. 3/ Siffler Martini ou un péno, par exemple. 4/ Bandes à Röhm - Haut lieu des Grisons où l'or est en Barre. 5/ Challenger "out" by Thatcher (2 mots). 6/ Souvent clos en Armor - Moitié de moitié d'Osiris. 7/ Capitaine d'un "15" pour 6 mois - N'altère pas mon égo. 8/ Ce Jean roula pour Sartre avant de virer à droite - Pays d'Afrique qui a la tête en bas s'il a pu la garder (humour noir...). 9/ Tête-de-loup, ou de sanglier mais coupée - Cordy pour la chanson. 10/ Les hommes du Président, ou ceux du 55 rue du lég St Honoré.

solution problème 1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	P	R	D	E	C	H	O	S	E	S
B	O	T	U		L	U		R	U	T
C	L	O	R	D		M	I	T	R	E
D	L	I	B	E	R	A	T	I	O	N
E	E	L	A		I	N	A		P	O
F		B	E	N	T	O	I	L	E	E
G	A	S		U		S	I	T	E	S
H			P	R	O	T	E	I	N	E
I	M	O	R	I	G	E	N	E	N	T
J	A	K	E	N	E	S		R	E	E

Soutien aux médias indépendants en Bosnie serbe

Il existe plusieurs journaux démocrates en République Serbe : *Alternativa* à Doboj, *Panorama* à Bijeljina, *Novi Prelom* à Banja Luka ... Tous ces médias survivent dans des conditions d'extrême précarité : la rédaction d'*Alternativa* (tirage 3000 exemplaires) possède en tout et pour tout une machine à écrire.

**La revue *Diagonales Est-Ouest* lance une
souscription pour leur venir en aide.**

Dons financiers, mais aussi matériel informatique
ou de bureau, papier photo et pellicules sont les
bienvenus ...

Un convoi doit partir durant les vacances de Noël.

Renseignements au 05 46 34 64 91 (Jean-Arnaud Derens - La Rochelle)
04 72 38 07 45 (Roland Calba - Tassin la Demi-Lune)
04 78 39 69 32 (répondeur Diagonales) - 04 78 28 65 46 (fax Diagonales)